

Décision

Générale

colonial

Décision n° 536 accordant une permission d'absence de vingt et un jours à Hilde Houdain

n° 536

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 mai 1948

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro
31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française de Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Vu l'arrêté n° 117 réorganisant les cadres locaux autochtones; Vu l'arrêté n° 118 du 8 février 1944 réorganisant le cadre local du personnel des douanes; Vu la demande de permission formulée par le préposé des douanes Hilde Houdain : Sur la proposition du chef du service des douanes:

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Une permission d'absence de vingt et un jours pour en jouir à Diré-Daoua (Ethiopie) est accordée au préposé des douanes,

Art. 2

La présente décision sera enregistree et communiquée partout où besoin sera.

Gouverneur, P.H. SIRIEX.